« Je voulais protéger ma fille de 3 ans » : l’agriculteur de Longré (16) mis en examen pour meurtre après avoir abattu un cambrioleur Serbe déjà connu pour des faits d’assassinat (MàJ : Non-lieu, défense « proportionné » pour la justice)

12/08/2024 à 17h05



12/08/2024

La justice a estimé que le tir mortel de l’homme était « proportionné ». Ce Charentais d’une trentaine d’années avait été réveillé en pleine nuit par des intrus qui n’avaient pas fui après un premier tir de sommation.

« C’est un soulagement », lâche-t-il au milieu de son champ de

céréales en pleine moisson. Un soulagement qui tient en un mot : « non-lieu », un mot qu'il attendait depuis plus de deux ans. Mis en examen pour meurtre et placé sous contrôle judiciaire, ce Charentais d'une trentaine d'années est désormais totalement libéré de la justice. La juge d'instruction du tribunal d'Angoulême (Charente) a signé son ordonnance le 25 juin, et l'absence d'appel la rend désormais définitive.

[…]

La « détermination » des voleurs ont pesé dans le choix des magistrats

Les enquêteurs ne tardent pas à identifier l'homme décédé. Safet T., 43 ans, un Serbe de Mala Krsna Smederevo. Ce quadragénaire est identifié grâce à son ADN retrouvé sur plusieurs théâtres de vol, mais il n'avait jamais été interpellé en France, sans doute grâce à sa faculté à changer d'identité régulièrement. Il était également connu de la justice italienne qui l'avait condamné à vingt-trois ans de prison pour des faits d'assassinat. Au moment de son décès, il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt européen. Selon la Serbie, la victime était accompagnée lors du cambriolage en Charente de son fils et de deux amis.

La justice française a donc fini par clore le dossier, estimant que l'agriculteur charentais s'était défendu. La « détermination » des voleurs qui n'ont pas réagi au tir de sommation, ainsi que la présence de sa fille, ont pesé dans le choix des magistrats qui ont justifié « un tir proportionné ». Les scellés, qui étaient posés sur la maison en moellons blonds de Longré, ont été levés. Mais l'agriculteur, qui a déménagé, n'y reviendra pas. « Je ne me voyais plus habiter là-bas, encore moins avec ma fille… Elle va bien », précise-t-il aussitôt, devançant la question, assurant aussi qu'il « faut tourner la page ». La vie va donc pouvoir reprendre son

cours. À ceci près que l'ancien mis en examen consulte encore un psychologue pour surmonter cette épreuve.

Le Parisien

26/07/2022

« Tout le monde me dit que j'ai bien fait, mais les gens ne sont pas à ma place », murmure cet agriculteur charentais. Au soir du 25 mars dernier, ce trentenaire et père de famille a ouvert le feu sur des cambrioleurs occupés à fracturer son domicile à Longré, un village de 200 habitants situé aux confins de la Charente. « Un homme a perdu la vie », résume son avocate, Me Marianne Atrous-Lemouellic, en complétant les phrases de ce taiseux de nature.

Mis en examen pour meurtre, laissé libre et placé sous contrôle judiciaire, il s'est depuis installé chez ses parents dans un hameau voisin. « Comment je vais ? Bien et pas bien, j'attends… Je suis suivi par un psychologue. Ça va mieux, mais au départ, c'était chaud », confie-t-il avec ses mots, suspendu à l'information judiciaire ouverte à son encontre. Conformément à la loi, lui bénéficie d'une présomption de légitime défense. « Nous espérons un non-lieu et attendons les expertises », souligne son avocate.

Pourquoi cet homme « parfaitement inséré » et sans aucun antécédent judiciaire a-t-il tiré par deux fois avant d'atteindre sa cible ? « Je voulais protéger ma fille de 3 ans et demi, je n'avais pas le choix », estime-t-il avant de remonter le fil. Il est 22h30 lorsqu'il entend frapper une première fois à la porte de son domicile, côté rue. Lui et son enfant dorment alors au premier étage : l'agriculteur ne réagit pas. « Puis ils ont frappé depuis la cour, côté jardin, avant de casser le carreau de la porte vitrée. Là, j'ai

flippé. J’ai vu depuis l’escalier qu’ils étaient deux, peut-être trois, commente-t-il. Alors j’ai regardé ma petiote dans sa chambre, et puis j’ai attrapé ma carabine… »

« J’ai pas cherché à comprendre, j’ai épaulé et tiré… »

Tout s’enchaîne, le père de famille descend et tire côté rue un coup de semonce avec son arme – un calibre 14 appartenant à son paternel. « C’était pour les faire fuir, et prévenir les voisins », assure-t-il. Les voleurs, pourtant, ne décampent pas et pénètrent au rez-de-chaussée. Le Charentais charge une seconde cartouche : « J’ai pas cherché à comprendre, j’ai épaulé et tiré… Là, ils sont partis en courant. J’ai refermé la porte en vitesse derrière eux avant de prévenir mes proches. » Entre ces deux tirs, moins de deux minutes se sont écoulées. Des cris affolés surgissent alors dans la nuit, suivis du bruit d’un moteur : les cambrioleurs s’enfuient en voiture, pour réapparaître aux urgences de l’hôpital de Ruffec, situé à une vingtaine de kilomètres de Longré. Ils sont quatre en réalité, filmés par les caméras de surveillance. L’un d’entre eux est touché au thorax : ses acolytes l’abandonnent au sol.

[…]

Le Parisien

02/04/2022

Jeudi lors de son déplacement à Fouras en Charente-Maritime, le président-candidat s’est dit, au micro d’Europe 1, “opposé à la légitime défense”. Ce vendredi, son entourage a tenu à préciser le fond de sa pensée : Emmanuel Macron voulait dire qu’il est “contre la présomption de légitime défense”.

(…)

Ce vendredi, à la suite de l'avalanche de réactions suscitées par cette déclaration, l'entourage d'Emmanuel Macron a expliqué à Europe 1, qu'en réalité, le candidat voulait dire qu'il était "contre la présomption de légitime défense" et non "contre la légitime défense, comme l'atteste la suite de son propos dans sa réponse."

"Il manquait un mot" dans la phrase prononcée par Emmanuel Macron, reconnait un conseiller du candidat qui regrette "l'instrumentalisation" qui est faite de cette déclaration.

Europe 1

01/04/2022

> *Emmanuel #Macron au micro d'@Europe1 : « Je suis opposé à la légitime défense. Sinon ça devient le Far-West ! » Réaction du président candidat à la mise en examen pour meurtre d'un agriculteur qui a tiré sur un cambrioleur. pic.twitter.com/WXIwQ2EUIb*
>
> *— Jacques Serais (@JacquesSerais) April 1, 2022*

Rappel :

La « légitime défense » est une notion reconnue en droit français et mentionnée à l'article 122-5 du Code pénal

Certaines dispositions législatives autorisent qu'une personne gravement menacée ou agressée qui ne dispose pas d'autre choix et qui se trouve dans une situation d'urgence, puisse se défendre, ce qui peut parfois impliquer des violences de sa

part, afin qu'elle se protège elle-même, autrui ou un bien.

Avocat au Barreau de Paris

31/03/2022

Emmanuel Macron est contre la légitime défense. En déplacement ce jeudi 31 mars en Charente-Maritime pour défendre son bilan environnemental, le chef de l'Etat a réagi au fait divers qui a secoué le département cette semaine. Un agriculteur de 35 ans, résidant à Longré, a été mis en examen pour meurtre, après avoir tiré mortellement sur un quadragénaire entré par effraction à son domicile vendredi dernier.

> *"Je ne veux pas d'un pays où l'on considère que c'est aux citoyens de se défendre"*

Emmanuel Macron a réagi en estimant que nous étions dans un "Etat de droit". "Chacun doit avoir la sécurité et c'est le devoir de la puissance publique de l'assurer", a-t-il déclaré au micro d'Europe 1. "Mais, je suis opposé à la légitime défense. Donc ça, c'est très clair et c'est intraitable parce que sinon, ça devient le Far West. Et je ne veux pas d'un pays où prolifèrent les armes et où l'on considère que c'est aux citoyens de se défendre". Le président de la République veut que les Français comptent sur la police et la gendarmerie pour assurer leur sécurité. "C'est aussi pour ça que j'ai décidé de créer 200 brigades de gendarmerie pour être plus présents sur le terrain en monde rural", explique-t-il.

Europe 1

> *« Le seul mot de Macron, c'est de dire qu'on n'est "pas au*

> *Far West". Non, c'est pire : on est dans la jungle. Évoquer un point de droit montre à quel point il est déconnecté de la réalité. » Vincent Hervouët #LégitimeDéfense #JeVoteZemmour pic.twitter.com/0hvM4XMlJS*
>
> *— Zemmour TV (@ZemmourTV) March 31, 2022*

> *Si des cambrioleurs font effraction chez vous quand vous êtes seul avec votre fille, Macron estime que vous devez vous laisser tuer.*
>
> *Avec moi, vous aurez le droit de vous défendre si vous êtes attaqué. « Défense d'entrer » voudra de nouveau dire quelque chose.#LégitimeDéfense pic.twitter.com/r1DILZuUqO*
>
> *— Eric Zemmour (@ZemmourEric) March 31, 2022*

> *"Tu me fais de la peine"*
>
> *Un homme mis en examen après avoir tué un cambrioleur : Comprenez-vous qu'il puisse être lourdement condamné ? Débat tendu dans #TPMP ! pic.twitter.com/Pr6byglJ7P*
>
> *— TPMP (@TPMP) March 30, 2022*

30/03/2022

Un homme de 35 ans, résidant à Longré dans le nord de la Charente, a été mis en examen pour meurtre, après avoir tiré mortellement sur un quadragénaire entré par effraction à son domicile vendredi, a-t-on appris mardi auprès du parquet d'Angoulême. Selon les premiers éléments de l'enquête, cet

agriculteur a tiré à deux reprises avec un fusil de gros calibre sur un groupe de quatre cambrioleurs entrés par effraction chez lui, tuant l'un d'eux, a indiqué Aude de Vallée, substitut du procureur d'Angoulême, à un correspondant de l'AFP.

Les faits se sont déroulés vendredi entre 22h et 23h, alors que **l'auteur des coups de feu était seul avec sa fille de 3 ans à leur domicile**. Aux enquêteurs, l'agriculteur a expliqué avoir agi en état de légitime défense après *«s'être senti menacé»* lui et son enfant, toujours selon la même source.

(…) Le Figaro

(Merci à Marcel Vincent)